

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 7 MARS 2019**

**MISE EN PLACE DE LA SEANCE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>1</b>	<p><b>Désignation du secrétaire de séance - Vote</b></p> <p>Mme Jocelyne BUCHALIK est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-1</b>	<p><b>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2018</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2018.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 13 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-2</b>	<p><b>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</b></p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 20 décembre 2018.</p>	<b>David MARTI</b>

Adopté : OUI	
Nombre de votants : 71 (dont 11 pouvoirs)	
Observations : Adoption à l'unanimité.	

### QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>I-3</b>	<p><b>Convention de mise à disposition par l'UGAP d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre ayant pour objet la gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour la CUCM</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition par l'UGAP d'un nouveau marché subséquent, sur le fondement de l'accord-cadre n°770927 ayant pour objet la gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de notification du nouveau marché subséquent au titulaire et arrivera à échéance le 01/10/2019 ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché subséquent ainsi mis à disposition par l'UGAP sur le fondement de l'accord-cadre n°770927 avec le groupement conjoint non solidaire TEMSYS-TOTAL MARKETING</li> <li>- Il est précisé que ce marché subséquent prendra effet au 31/03/2019 et arrivera à son terme le 01/10/2019.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 11 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>III-1</b>	<p><b>Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2018</b></p> <p>Le conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prend acte des cessions, acquisitions, servitudes réalisées en 2018,</li> </ul>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- et décide d'annexer ces tableaux au compte administratif 2018.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>III-2</b>	<p><b>Débat annuel portant sur la politique locale de l'urbanisme</b></p> <p>Le conseil prend acte du rapport sur la politique locale de l'urbanisme au titre de l'année 2018.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>III-3</b>	<p><b>Convention de recherche &amp; développement partagée relative à une nouvelle étape d'expérimentation d'urbanisme collaboratif et de pilotage d'une démarche "BIMBY" sur le territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau - Autorisation de signature</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de la convention de recherche &amp; développement partagée relative à l'expérimentation d'une nouvelle étape d'urbanisme collaboratif et de pilotage d'une démarche « BIMBY » sur les communes du Creusot, Saint-Vallier, Montceau-les-Mines, Le Breuil, Torcy, Montchanin, Blanzay, Sanvignes-les-Mines et Gévelard ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;</li> <li>- D'imputer les dépenses sur la ligne du budget principal correspondant ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de 400 000 € auprès du Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté au titre du Contrat Métropolitain 2018-2020 de la Communauté urbaine Creusot – Montceau et auprès de tout autre financeur ;</li> </ul>	<b>Frédérique LEMOINE</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'inscrire la recette sur la ligne du budget principal correspondante.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	
--	--	--

### DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>III-4</b>	<p><b>Coriolis - Travaux d'aménagement du giratoire de l'avenue de l'Europe sur la RD 680A - Autorisation de signature d'une convention de superposition d'affectation avec le Département de Saône et Loire.</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le projet de convention de superposition d'affectation à intervenir avec le Département de Saône-et-Loire pour les ouvrages et les espaces qui sont localisés sur le plan qui restera annexé au projet de convention situé avenue de l'Europe sur les communes de Montchanin et Ecuisses,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, à intervenir avec le Département, dont le projet est joint en annexe.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>David MARTI</b>

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-1</b>	<p><b>TORCY - Zone Industrielle - Vente de terrains à la SARL WESTFALEN FRANCE</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De céder à la SARL Westfalen France, dont le siège social est Parc d'Activités Belle Fontaine, 57780 Rosselange, représentée par Monsieur Antoine DE BOO, directeur Westfalen France, les parcelles de terrains sises Avenue des Ferrancins, Zone Industrielle, 71210 Torcy, section C pour une superficie totale d'environ 150 711 m<sup>2</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o N° 164, 174, 531, 552, 553, 555, 697, 698, 699, 701, 702, 703, 704, 705, 715, 716, 823, 826, 827, 832, 833, 1172, 1174, 1234 (parcelles entières) ;</li> </ul> </li> </ul>	<b>Olivier PERRET</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o N° 1032 et 1231 pour parties</li> <li>o Une partie, déclassée, du domaine public routier pour une superficie d'environ 2 400 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>- De fixer le prix total de cette cession à la somme d'environ 137 512 HT, soit un montant total d'environ 165 014,60 € TTC, se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 10 € HT le m<sup>2</sup> pour les terrains situés dans le périmètre de la zone industrielle, soit environ 8 224 m<sup>2</sup> pour un prix d'environ de 82 240 € HT ;</li> <li>o 0,37 € HT le m<sup>2</sup> pour environ 142 187 m<sup>2</sup> soit 52 872 € HT ;</li> <li>o 1 € HT le m<sup>2</sup> pour la parcelle à détacher du Domaine Public pour environ 2 400 m<sup>2</sup> pour un prix d'environ 2 400 € HT ;</li> </ul> <p>- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;</p> <p>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Pascal CONRADT, notaire à Rombas (57120), en collaboration avec Maître Olivier MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines (71300), étant précisé que les frais d'acte, les taxes ainsi que les frais du géomètre-expert seront à la charge de l'acquéreur ;</p> <p>- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 - Fonction 90 - 26.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>IV-2</b>	<p><b>LE CREUSOT - Mach 2 - Anciens Bureaux de la Fonderie - Vente</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De céder à Monsieur Cédric BURTIN, domicilié Chemin de Martorez, 71100 SAINT-REMY, ou à toute société qui viendrait à se substituer à lui, approximativement 670 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée sur la commune du Creusot section AI n° 343, étant précisé que cette superficie inclut l'ancien bâtiment des services comptables de la Fonderie ;</li> <li>- De fixer le prix total de cette cession à la somme de 20 000 € HT;</li> </ul>	<b>Olivier PERRET</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître LANIEL, notaire à Chalon-sur-Saône, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que M. Roger BURTIN intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-3</b>	<p><b>LE CREUSOT - Place Bozu - Vente d'un local commercial</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De vendre à Monsieur et Madame Eric et Isabelle DURQUE domiciliés 17 rue Jean Jaurès, 71200 LE CREUSOT, ou à toute personne morale créée pour porter la présente opération, un bâtiment commercial comprenant un parking attenant, sis Place Bozu, 71200 LE CREUSOT, cadastré : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Section AD n° 326 d'une superficie de 1 043 m<sup>2</sup></li> <li>o Section AD n° 6 d'une superficie de 1 411 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> </ul> <p>Total : 2 454 m<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De fixer le prix total de cette cession à la somme de 100 000 € H.T.;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire au Creusot, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 – Nature 7788 – Fonction 90 – 26.</li> </ul>	<b>Olivier PERRET</b>

	Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 8 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-4</b>	<p><b>BLANZY - Rue Georges Bizet - Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 160</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De céder à Monsieur Thomas OKRZESIK, demeurant 39 B rue Camille Desmoulins, 71230 Saint-Vallier, une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AD n° 160, sur la commune de Blanzly, entre la rue de Mâcon et la rue Georges Bizet, aux conditions suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Superficie : 1 300 m<sup>2</sup> environ ;</li> <li>o Prix : 22,42 € TTC/m<sup>2</sup> ;</li> </ul> </li> <li>- De fixer le prix total approximatif de cette cession à la somme de 29 146 € TTC, étant précisé que le document de modification du parcellaire, établi par un géomètre-expert, donnera la contenance exacte qui permettra d'établir le prix de vente définitif.</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines, étant précisé que les frais d'acte, de géomètre-expert et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 - Fonction 90 - 26.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-5</b>	<p><b>MONTCEAU-LES-MINES - EBS - Vente des ateliers rue Saint Eloi</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De céder à la SAS ACTIV DEVELOPPEMENT, dont le siège social est 2 rue de Darcy à MONTCEAU LES MINES, représentée par ses gérants, Samuel et Lionel POLITI, les biens suivants, sis rue Saint Eloi à MONTCEAU LES MINES :<ul style="list-style-type: none"><li>o un ensemble d'ateliers dits « EBS », d'une superficie de 1 293 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée section CO n° 404 ;</li><li>o une partie de parking d'une superficie de 536 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section CO n° 32 ;</li></ul></li><li>- De fixer le prix total de cette cession à la somme de 100 000 € ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;</li><li>- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 - Fonction 90 - 26.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Cyrille POLITI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-6</b>	<p><b>Remise en état des voies d'accès à l'embranchement du Mecateamcluster - Autorisation de signature d'une convention financière avec SNCF réseaux.</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec SNCF Réseau ;</li></ul>	<b>Olivier PERRET</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De verser à SNCF réseau une participation financière de 200 000 € au titre des travaux de remise en état de la voie d'accès, et de la voie de manœuvre, de l'ITE de la plateforme Mecateamcluster à Montceau-les-Mines ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;</li> <li>- Précise que la participation financière de 200 000 €, que la CUCM s'est engagée à verser à SNCF réseau, sera prise sur les lignes correspondantes du BP 2019.</li> </ul>	
	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<b>QUESTIONS</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>IV-7</b>	<p><b>Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2019 ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;</li> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;</li> <li>- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2019.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 59 (dont 5 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que David MARTI, Jean-Claude LAGRANGE, Laëtizia MARTINEZ, Daniel MEUNIER, Cyrille POLITI, Jean-Luc GISCLON, Philippe BAUMEL, Hervé MAZUREK, Olivier PERRET, Alain PHILIBERT, Didier LAUBERAT et Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Evelyne COUILLEROT</b>

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-8</b>	<p><b>Académie François Bourdon - Versement d'une subvention pour le Festival de l'industrie</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € attribuée à l'Académie François Bourdon pour le Festival de l'industrie ;</li><li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que M. Jean-Luc GISCLON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-9</b>	<p><b>Conseil régional Bourgogne Franche Comté - Convention d'autorisation en matière d'aide aux entreprises</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides aux entreprises permettant à la CUCM d'intervenir en complément des aides de la Région,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la communauté urbaine à signer ladite convention.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et Laëtizia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-10</b>	<p><b>Territoire de l'industrie - Convention de partenariat - Autorisation de signature</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Grand Charolais, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat « Territoires d'industrie » avec l'Etat.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-11</b>	<p><b>Nuclear Valley - Versement d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre le pôle Nuclear Valley et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;</li><li>- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 22 000 € attribuée au pôle Nuclear Valley pour l'année 2019 ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'objectifs ;</li><li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à la majorité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-12</b>	<p><b>Vert Olive - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la convention d'application entre la SCI Michel Andali et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;</li><li>- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 82 000 € à la SCI Michel Andali ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention ;</li><li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-13</b>	<p><b>Eugène et Deschamps - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver la convention d'application entre la SCI Lara, représentant l'entreprise Eugène et Deschamps et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;</li><li>- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la SCI Lara ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention ;</li><li>- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Olivier PERRET</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																											
<b>IV-14</b>	<p><b>Projets étudiants tuteurés - Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'intervention 2018/2020</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le montant des subventions proposées pour chacun des projets présentés :</li></ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Nom du projet</th><th style="text-align: center;">Nom de l'association</th><th style="text-align: center;">Montant proposé</th></tr></thead><tbody><tr><td>Robot marcheur</td><td>Creusot Meca Concept</td><td style="text-align: center;">400 €</td></tr><tr><td>Ecochallenge Pocket-Bike 2019</td><td>Creusot Meca Concept</td><td style="text-align: center;">250 €</td></tr><tr><td>Offgrid</td><td>Tremplin</td><td style="text-align: center;">700 €</td></tr><tr><td>Electro'mouv</td><td>Les Initi'Arts</td><td style="text-align: center;">1150 €</td></tr><tr><td>Cabaret Royal</td><td>Les Initi'Arts</td><td style="text-align: center;">1300 €</td></tr><tr><td>Histoire de signes</td><td>Les Initi'Arts</td><td style="text-align: center;">1150 €</td></tr><tr><td>Mémo'Arts</td><td>Les Initi'Arts</td><td style="text-align: center;">1050 €</td></tr><tr><td>A fleur de rue</td><td>Les Initi'Arts</td><td style="text-align: center;">1000 €</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'autoriser le versement des subventions pour un montant global de 7 000 €</li><li>- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2019.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Nom du projet	Nom de l'association	Montant proposé	Robot marcheur	Creusot Meca Concept	400 €	Ecochallenge Pocket-Bike 2019	Creusot Meca Concept	250 €	Offgrid	Tremplin	700 €	Electro'mouv	Les Initi'Arts	1150 €	Cabaret Royal	Les Initi'Arts	1300 €	Histoire de signes	Les Initi'Arts	1150 €	Mémo'Arts	Les Initi'Arts	1050 €	A fleur de rue	Les Initi'Arts	1000 €	<b>Jérémy PINTO</b>
Nom du projet	Nom de l'association	Montant proposé																											
Robot marcheur	Creusot Meca Concept	400 €																											
Ecochallenge Pocket-Bike 2019	Creusot Meca Concept	250 €																											
Offgrid	Tremplin	700 €																											
Electro'mouv	Les Initi'Arts	1150 €																											
Cabaret Royal	Les Initi'Arts	1300 €																											
Histoire de signes	Les Initi'Arts	1150 €																											
Mémo'Arts	Les Initi'Arts	1050 €																											
A fleur de rue	Les Initi'Arts	1000 €																											

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-15</b>	<p><b>Association APOR - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement » ;</li></ul>	<b>David MARTI</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2019 ;</li> <li>- D'autoriser le versement de la subvention de 49 000 € ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2018, compte 6574.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 5 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Laurence POULIOS et Paulette MATRAY, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-16</b>	<p><b>Association AgIRE - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2019 ;</li> <li>- D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 537 225 € ;</li> <li>- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019, compte 6574.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 64 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que David MARTI, Sébastien GANE, Hervé MAZUREK, Olivier PERRET et Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Laurent SELVEZ</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-17</b>	<p><b>Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - Ecole de la 2<sup>de</sup> chance - Attribution de subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2019 ;</li><li>- D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire ;</li><li>- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019, compte 6574.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Laurent SELVEZ</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>IV-18</b>	<p><b>Association Sauvegarde 71 - Espace Ressources de Soutien à la Parentalité - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association- « Sauvegarde 71 - Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » déclarée à la préfecture de Mâcon domiciliée au 18, Quai Gambetta 71100 Chalon-sur-Saône ;</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs au titre de l'année 2019 ;</li><li>- D'autoriser le versement à l'association « Sauvegarde 71- Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » d'une subvention de 35 500 € ;</li><li>- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019, compte 6574.</li></ul>	<b>Sébastien GANE</b>

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>V-1</b>	<p><b>Appel à projets structurants 2019 "Saône-et-Loire 2020" - Approbation du projet structurant 2019-2020-2021 du territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le choix du projet structurant 2019-2020-2021 « implantation d'une recyclerie sur le territoire de la CUCM » présenté par la communauté urbaine dans le cadre de l'appel à projets structurants 2019, porté par le département de Saône-et-Loire ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le président à candidater à l'appel à projets structurants 2019, porté par le département de Saône-et-Loire et de mener les démarches afférentes.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jean-Claude LAGRANGE</b>

### DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>V-2</b>	<p><b>Ecomusée - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association "Les Initi'arts"</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'association « Les Initi'arts » portant sur la communication du spectacle « Mémo'arts » dans le cadre du festival « Le printemps des Initi'Arts »,</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jérémy PINTO</b>

### DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>V-3</b>	<p><b>Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver la convention d'objectifs 2019 à intervenir entre l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne et la communauté urbaine Creusot Montceau ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs ;</li> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € à l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne ;</li> <li>- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2019.</li> </ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 5 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Philippe BAUMEL, David MARTI, Jean-Claude LAGRANGE, Evelyne COUILLEROT et Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Hervé MAZUREK</b>

### DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-1</b>	<p><b>ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2019</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'adhésion de 500 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;</li> <li>- D'approuver la convention d'objectifs 2019 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;</li> <li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;</li> <li>- D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;</li> </ul>	<b>David MARTI</b>

	<p>- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Jean-François JAUNET, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

### DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS												
<b>VI-2</b>	<p><b>Service public assainissement - Fixation de tarifs complémentaires</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De fixer le montant des redevances communautaires assainissement ci-dessous :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Prestation</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rapport de conformité dans le cadre de la vente d'un bien autre qu'une habitation en assainissement non collectif</td> <td style="text-align: center;">90,01 € par heure (Non assujetti à la TVA)</td> </tr> <tr> <td>Rapport de conformité dans le cadre de la vente d'un bien autre qu'une habitation en assainissement collectif</td> <td style="text-align: center;">102,62 € hors taxes par heure</td> </tr> <tr> <td>Rapport de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien connu et déclaré non conforme par le propriétaire</td> <td style="text-align: center;">30 € hors taxes pour immeuble en assainissement collectif  30 € pour un immeuble en assainissement non collectif (Non assujetti à la TVA)</td> </tr> <tr> <td>Réalisation d'un branchement d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales) pour un immeuble mixte (comprenant un local d'habitation et un local d'usage différent)</td> <td style="text-align: center;">Coût réel hors taxes des travaux issus du marché de travaux communautaires en vigueur</td> </tr> <tr> <td>Obturation d'un branchement d'assainissement quelle que soit la nature de l'immeuble</td> <td style="text-align: center;">Coût réel hors taxes des travaux issus du marché de travaux communautaires en vigueur</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Prestation	Tarifs	Rapport de conformité dans le cadre de la vente d'un bien autre qu'une habitation en assainissement non collectif	90,01 € par heure (Non assujetti à la TVA)	Rapport de conformité dans le cadre de la vente d'un bien autre qu'une habitation en assainissement collectif	102,62 € hors taxes par heure	Rapport de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien connu et déclaré non conforme par le propriétaire	30 € hors taxes pour immeuble en assainissement collectif  30 € pour un immeuble en assainissement non collectif (Non assujetti à la TVA)	Réalisation d'un branchement d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales) pour un immeuble mixte (comprenant un local d'habitation et un local d'usage différent)	Coût réel hors taxes des travaux issus du marché de travaux communautaires en vigueur	Obturation d'un branchement d'assainissement quelle que soit la nature de l'immeuble	Coût réel hors taxes des travaux issus du marché de travaux communautaires en vigueur	<b>Sylvie LECOEUR</b>
Prestation	Tarifs													
Rapport de conformité dans le cadre de la vente d'un bien autre qu'une habitation en assainissement non collectif	90,01 € par heure (Non assujetti à la TVA)													
Rapport de conformité dans le cadre de la vente d'un bien autre qu'une habitation en assainissement collectif	102,62 € hors taxes par heure													
Rapport de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien connu et déclaré non conforme par le propriétaire	30 € hors taxes pour immeuble en assainissement collectif  30 € pour un immeuble en assainissement non collectif (Non assujetti à la TVA)													
Réalisation d'un branchement d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales) pour un immeuble mixte (comprenant un local d'habitation et un local d'usage différent)	Coût réel hors taxes des travaux issus du marché de travaux communautaires en vigueur													
Obturation d'un branchement d'assainissement quelle que soit la nature de l'immeuble	Coût réel hors taxes des travaux issus du marché de travaux communautaires en vigueur													

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-3</b>	<p><b>RCEA - Montchanin - Rond-point Jeanne Rose - Restructuration des réseaux eau potable et assainissement collectif eaux usées – Autorisation de signature d’une convention avec la DREAL Bourgogne Franche Comté relative à l’exécution et au financement des travaux</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D’approuver les termes de la convention de remboursement à intervenir entre la CUCM et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté au titre des travaux de déviation des réseaux d’eau et d’assainissement de la CUCM au rond-point Jeanne Rose à Montchanin,</li><li>- D’autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Sylvie LECOEUR</b>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-4</b>	<p><b>Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 : assainissement collectif - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande (procédure adaptée)</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D’approuver le programme prévisionnel de travaux d’assainissement à entreprendre via le marché à bons de commandes à attribuer, tel qu’annexé à la délibération;</li><li>- D’autoriser à titre préalable Monsieur le Président à signer le marché à conclure avec l’entreprise qui sera retenue pour le lot n° 1 – assainissement, pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification ;</li><li>- D’imputer les dépenses sur les lignes budgétaires, sections de fonctionnement ou d’investissement, se rapportant à la nature des travaux.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jean-Paul LUARD</b>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VI-5</b>	<p><b>Préservation du lac de la Sorme - Travaux d'aménagement de cours d'eau - Autorisation de signature d'une convention financière avec le Syndicat Mixte de Bassin Versant de la Bourbince (SMi2B)</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver les termes du projet de convention précitée, annexé à la présente délibération,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base de ce projet,</li><li>- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget annexe eau.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 62 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Jean-Paul LUARD, Jean-Marc FRIZOT, Paulette MATRAY, Alain BALLOT, Jean-Claude LAGRANGE, Sylvie LECOEUR, Marc REPY et Jean-Marc HIPPOLYTE intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Jean-Marc HIPPOLYTE</b>

## PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<b>VII-1</b>	<p><b>Avenant n°1 à la convention relative à la tarification combinée TER et MonRéZO</b></p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention combinée « Abonnement Bourgogne - Franche-Comté + » TER + monRéZO » à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dont le projet est en annexe,</li><li>- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.</li></ul> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Étant précisé que Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	<b>Daniel MEUNIER</b>

La séance est levée à 21h50.

Le président,  
**David MARTI**

